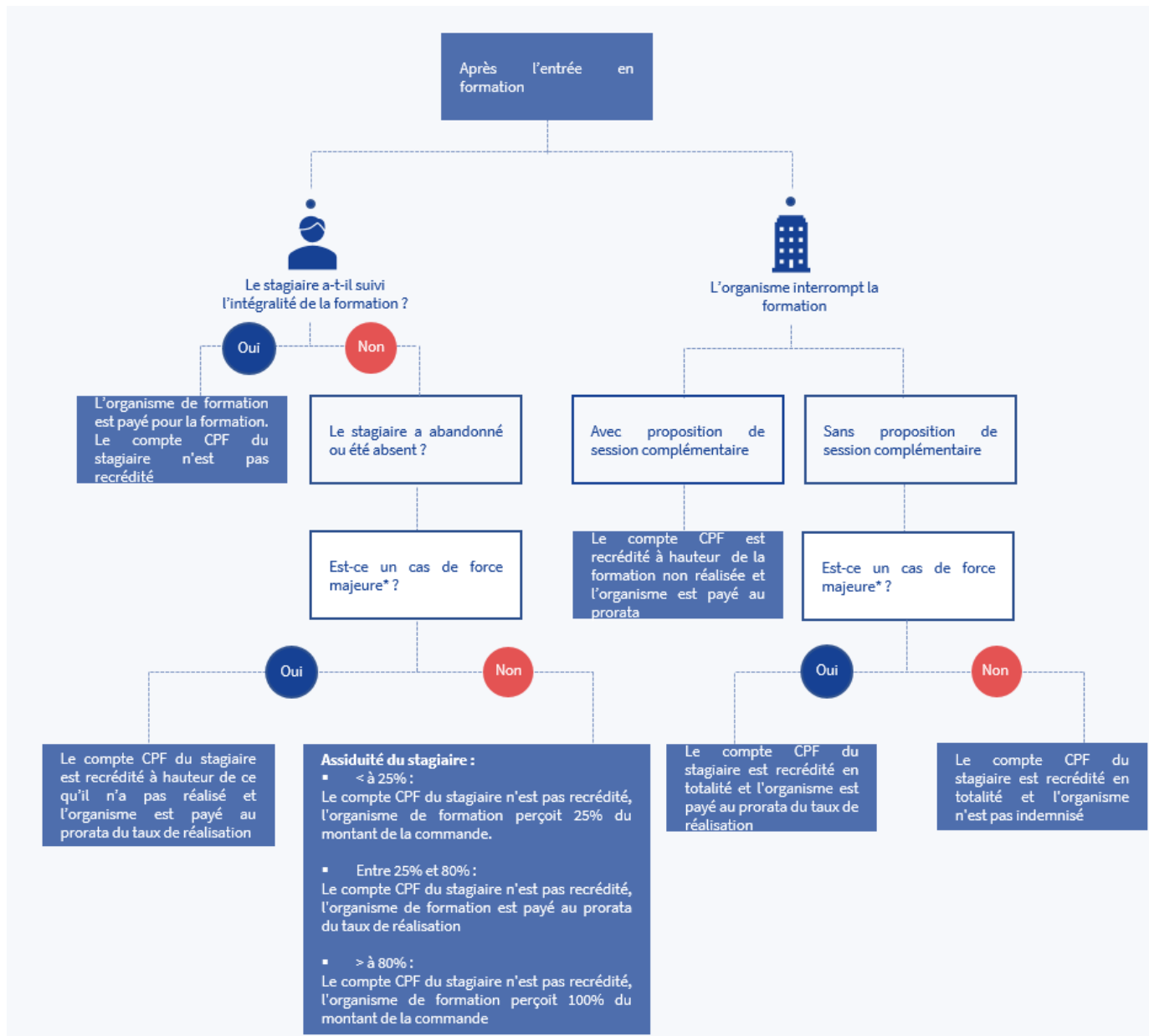


CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'INTERRUPTION DU DOSSIER DE FORMATION



Cas de force majeure pouvant être invoqués :

- ✓ Par le stagiaire :
 - Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable lié à l'organisation de l'activité ou du service.
 - Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation.
 - Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de 1^{er} niveau).
 - Maladie ou hospitalisation du stagiaire.
 - Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.
- ✓ Par l'organisme de formation :
 - Accident ou décès du formateur.
 - Maladie ou hospitalisation du formateur.
 - Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.
 - Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme de formation.